

## 1. Intitulé du certificat (NL)

**Ervaringsbewijs : toneelmeester (m/v)**

dans la langue originale

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat

**Certificate of professional competence: stage manager (m/f) (EN)**

**Titre de compétence professionnelle: régisseur général (h/f) (FR)**

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

## 3. Description des compétences acquises

***La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.***

***Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:***

### ***planifier et organiser:***

- prépare le plan de travail pour les travailleurs, en tenant compte des réglementations et des besoins de la production.
- adapte le plan de travail par rapport à l'évolution des conditions et en tenant compte des règlements.
- décide de louer ou d'acheter du matériel supplémentaire en fonction du budget disponible et de la documentation technique d'une production.

### ***préparer des productions:***

- développe la documentation technique d'une production, afin que la planification, la logistique et les besoins techniques soient définis de manière concise.
- identifie les problèmes sur la réalisation d'une production dans une pièce donnée en utilisant la documentation technique.
- explique les problèmes à la production, au concepteur / metteur en scène ou au régisseur du groupe visiteur.
- présente des solutions techniques au concepteur / metteur en scène afin de réaliser le concept artistique en tenant compte des contraintes d'espace et des ressources.
- adapte son vocabulaire en discutant de la production avec des personnes sans formation technique.

### ***coordonner des productions:***

- organise le montage et le démontage des composants techniques dans un ordre tel que les activités n'interfèrent pas.
- fournit au personnel des renseignements et des indications d'intérêt dans l'installation et le réglage des composants techniques.
- se met en accord avec les collaborateurs sur le cours du spectacle.
- vérifie si tous les composants techniques sont prêts avant de donner le signal pour ouvrir la salle.
- informe tous les collaborateurs (technique, artistique, logistique) afin qu'ils soient prêts et que le spectacle puisse commencer à l'heure prévue.
- donne des signaux sur base d'un script / scénario pendant le spectacle afin que les collaborateurs puissent exécuter leur tâche au bon moment et puissent suivre les modalités convenues.
- intervient en cas de problèmes afin de garantir la continuité du spectacle.

### **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

### **guider une équipe:**

- distribue des tâches qui sont claires aux collaborateurs.
- distribue des tâches en fonction des compétences des collaborateurs.
- donne aux collaborateurs une nouvelle tâche quand la tâche précédente est terminée.
- contrôle si tout le monde exécute les tâches attribuées.
- intervient en cas de travail ou de comportement inapproprié.
- donne des informations en retour aux collaborateurs sur la tâche accomplie.
- écoute les questions, les suggestions ou les commentaires des collaborateurs.

### **travailler en sécurité:**

- consulte et applique la législation de sécurité applicable en cas d'ambiguïtés.
- vérifié que tous les matériels utilisés, les produits et les procédures sont conforme les règlements de sécurité.
- indique les risques potentiels et les mesures de prévention aux collaborateurs et responsables.
- intervient lorsqu'un collaborateur compromet la sécurité;
- répond aux situations compromettant la sécurité publique, du personnel ou des artistes, même s'ils ne sont pas dans les règlements de sécurité.

## **4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat**

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler en tant que régisseur général dans le secteur du spectacle vivant et du profit social (les théâtres, centres culturels, les opéras, les compagnies de théâtre, danse et musique, les organisations de production de spectacle vivant et de location d'équipement de spectacle)

## **5. Base officielle du certificat**

<b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b> <i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i>	<b>Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat</b> <b>Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie sociale</b> <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
<b>Niveau du certificat (national ou international)</b> <i>Niveau Flamand VAE (Validations des Acquis de l'Expérience)</i>	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b> <i>Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées.</i>
<b>Règlementation internationale ou européenne</b>	
<b>Base légale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i></li><li>• <i>Arrêté ministériel du 27 avril 2009 portant la reconnaissance comme instance d'évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance et d'évaluation pour obtenir un titre de compétence professionnelle</i></li><li>• <i>Arrêté ministériel du 21 janvier 2008 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle de régisseur général</i></li></ul>	

## 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 8 heures
<b>Durée totale du parcours menant au certificat</b>		Max. 8 heures

### Informations complémentaires

*L'évaluation a été développée selon la norme de régisseur général, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs des secteurs spectacle vivant et du profit social. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de régisseur général.*

### Davantage d'informations disponibles sur :

[www.ervaringsbewijs.be](http://www.ervaringsbewijs.be)

### Répertoire flamand de suppléments au certificat Europass :

*Vous pouvez télécharger ici les suppléments au certificat Europass en différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:*

[www.europass-vlaanderen.be/cs](http://www.europass-vlaanderen.be/cs)